



## SEANCE ORDINAIRE N° 03/2018 du 22 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller, dûment convoqués le 12 mars, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

**Etaient présents :** *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu  
BAUR Patrick  
BERNHARD Esther  
DELEURY Bernard  
DITNER Joseph  
GRASSER Jean-Claude  
GREDEL Pierre-Paul  
HELGEN Léonard*

*KNECHT Sylvie  
LABARTETTE Lionel  
RICHERT Hubert  
ROTH Jean-Luc  
SCHMITT Frédéric  
SCHNOEBELEN Gervais  
STIMPFLING Bertrand  
ZIROLI Manolita*

**Absents excusés :** *BITSCH Jean-Luc, LEBER Marie-Thérèse*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer* **M. DELEURY Bernard** est nommé secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Hangar de stockage du miscanthus – budget Réseau de chaleur
- Transfert de parcelles au domaine public
- Indemnité de la trésorière
- *(Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la CCID intercommunale)*
- Communication décision
- Divers

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la CCID intercommunale

Les membres du Conseil **ACCEPTENT** à l'unanimité le nouveau point.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 février 2018.

### 1° HANGAR DE STOCKAGE DU MISCANTHUS – BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la demande de subvention au titre de **DSIPL** (Dotation au Soutien de l'Investissement Public Local) 2017 n'avait pas été retenue.

Dans le cadre de la DSIPL 2018, les travaux de construction d'un hangar de stockage peuvent être subventionnés.

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un hangar de stockage pour la récolte de miscanthus, biomasse servant à alimenter les chaufferies communales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** un accord de principe sur la réalisation des travaux construction d'un hangar de stockage pour un montant de 135 000 € HT selon le plan de financement suivant :

**Dépenses**

- **Montant des travaux :** **135 000 €**

**Recettes :**

- **DETR 20 %, accordée :** **27 000 €**
- **DSIPL 40 % :** **54 000 €**
- **Fonds propres :** **54 000 €**

- **CHARGE** le Maire de faire les demandes de subventions et notamment du DSIPL auprès des organismes susceptibles de financer ces travaux.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif.

**2° TRANSFERT DE PARCELLES AU DOMAINE PUBLIC**

Les services du cadastre ont dressé la liste des parcelles appartenant à la commune susceptibles d'être versées au domaine public.

Il s'agit des parcelles :

Commune	Préfixe	Section	Plan	Contenance Ha/a/Ca	Nature de culture	Adresse
Ammertzwiler		01	63	0a29	Sol	Rue de l'Ecole
		01	212	0a08	Sol	Rue de l'Eglise
		01	199	4a88	Sol	Impasse des Vosges
		01	210	3a97	Sol	Impasse des Vosges
		01	303	2a14	Pré	Rue de la Chapelle
		11	172	7a68	Terre	Rue de la Chapelle
		01	286	1a32	Pré	Rue des Bergers/Jardins
		01	278	0a16	Vergers	Rue des Jardins
		11	200	0a20	Sol	Rue de Mulhouse
		11	203	1a75	Vergers	Rue de Mulhouse
		14	176	2a51	Sol	Rue des Bergers
Bernwiller	031	01	101	0a23	Vergers	Rue des Mésanges
	031	01	104	0a32	Vergers	Rue des Mésanges
	031	01	107	0a30	Vergers	Rue des Mésanges
	031	01	111	0a49	Sol	Rue des Mésanges
	031	01	113	0a23	Sol	Rue des Mésanges
	031	29	247	1a73	Terre	Rue des Mésanges
	031	29	265	0a68	Vergers	Rue des Mésanges
	031	29	266	0a53	Vergers	Rue des Mésanges
	031	04	177	0a33	Sol	Rue des Morts
	031	04	179	0a23	Sol	Rue des Morts
	031	28	429	0a05	Terre	Rue du Spechbach
	031	28	431	0a27	Sol	Rue du Spechbach
	031	28	492	0a32	AB01	Rue des Vergers
	031	28	526	0a37	AB01	Rue des Vergers
	031	28	527	0a25	AB01	Rue des Vergers
	031	28	536	0a08	AB01	Rue des Vergers
	031	28	566	0a24	Sol	Rue des Vergers
	031	28	567	0a02	Sol	Rue des Vergers
	031	28	581	0a07	Sol	Rue des Vergers
	031	28	583	0a13	Sol	Rue des Vergers
	031	29	294	0a13	Sol	Rue des Merles
	031	29	295	0a23	Sol	Rue des Merles
	031	29	297	0a71	Sol	Rue des Merles



Après délibération, le Conseil Municipal, par ... voix POUR, ... voix CONTRE, ... ABSTENTION(S), à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de ces parcelles dans le domaine public
- **CHARGE** le Maire de demander au Livre Foncier l'élimination de ces parcelles
- **CHARGE** le Maire d'informer le géomètre du cadastre de l'accomplissement de ces formalités en vue de la mise à jour de la documentation cadastrale.

### 3° INDEMNITES DE LA TRESORIERE

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

**VU** l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

**VU** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

- de demander le concours de la Trésorière pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame GRANDJEAN Catherine, Trésorière,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

### 4° DESIGNATION DE MEMBRES POUR LA CCID INTERCOMMUNALE

A la suite de la création de la Communauté de Communes Sud Alsace-largue, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à constituer une liste de 2 personnes. Cette liste sera transmise à la CCSAL.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et **à l'unanimité** :

**DESIGNE** pour constituer cette liste les personnes suivantes :

- M. HELGEN Léonard
- M. FAEDY François (hors CCSAL)

### 5° COMMUNICATION DE DECISION

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée de la décision suivante :

- n° DE\_2018\_001 attribuant le marché de travaux pour les travaux de rénovation thermique et de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie (PSE : construction de locaux pour la chaufferie).pour les lots n° 1 à n° 19 du marché selon le tableau suivant :
- lot n° 1 avec l'entreprise THIERRY MULLER pour un montant de 53 351.90 € H.T.
  - Part travaux mairie : 43 640.90 € H.T.
  - Part chaufferie : 9 711.00 € H.T.



- lot n° 2 avec l'entreprise SCHWOB BTP pour un montant de 200 294.25 € H.T.
  - Part travaux mairie : 104 854.17 € H.T.
  - Part travaux chaufferie : 95 440.08 € H.T.
- lot n° 3 avec l'entreprise MARION CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 67 464,30 € H.T.
- lot n° 4 avec l'entreprise MARION CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 106 189.29 € H.T.
  - Part travaux mairie : 82 495.10 € H.T.
  - Part travaux chaufferie : 23 694.19 € H.T.
- lot n° 5 avec l'entreprise BILLAND MENUISERIES pour un montant de 75 183,85 € H.T.
- lot n° 6 avec l'entreprise MARION CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 41 428,00 € H.T.
- lot n° 7 avec l'entreprise ROELLY BENTZINGER pour un montant de 56 746,85 € H.T.
- lot n° 8 avec l'entreprise SOMEGYPS pour un montant de 32 500,00 € H.T.
- lot n° 9 avec l'entreprise TECHNOCHAPE pour un montant de 7 000,00 € H.T.
- lot n° 10 avec l'entreprise CET pour un montant de 60 570,25 € H.T.
- lot n° 11 avec l'entreprise NATURE ENERGIE FRANCE pour un montant de 49 896,60 € H.T.
- lot n° 12 avec l'entreprise STHILE SUD ALSACE pour un montant de 13 019,49 € H.T.
- lot n° 13 avec l'entreprise MULTISOL pour un montant de 15 209,00 € H.T.
- lot n° 14 avec l'entreprise MULTISOL pour un montant de 3 488,30 € H.T.
- lot n° 15 avec l'entreprise SINGER PARQUET pour un montant de 8 395,15 € H.T.
- lot n° 16 avec l'entreprise LAMMER SARL pour un montant de 25 955,03 € H.T.
- lot n° 17 avec l'entreprise Roger KOERPER pour un montant de 13 400.00 € H.T.
  - Part travaux mairie : 7 000.00 € H.T.
  - Part travaux chaufferie : 6 400.00 € H.T.
- lot n° 18 avec l'entreprise SCHINDLER pour un montant de 24 800,00 € H.T.
- lot n° 19 avec l'entreprise MAMBRE pour un montant de 6 000,00 € H.T.

## 5° DIVERS

- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :
    - vente propriété sise au 2 rue des Morts
    - vente propriété sise au 28 rue Jean-Jacques Henner
  - M. le Maire remercie les conseillers pour leur présence lors de la plantation au verger Henner
  - Un devis est attendu pour un complément de terre
  - L'entreprise ROKEMANN a procédé aux travaux préparatifs à la remise en eau de l'étang
  - Le déménagement de la mairie est prévu les 30 et 31 mars. Rendez-vous est donné le 30/03 à 8h00.
  - M. GREDEL Pierre-Paul invite les conseillers à réfléchir sur l'évolution du service technique : nouveau contrat aidé, personne en alternance en Bac pro espaces paysagers, sous-traitance de certains travaux à des ESAT, ...
  - Le lundi 26 mars, à 13h30 se tiendra la réunion de chantier de la 2<sup>ème</sup> tranche de la voie verte.
  - M. ROTH Jean-Luc déplore que les date et heure des réunions soient fixées sans prendre en compte les horaires de travail des adjoints et conseillers
  - M HELGEN souhaite sensibiliser ses collègues sur la présence de monuments funéraires anciens existant sur des emplacements échus dans nos cimetières. Il serait dommage de les faire disparaître.
- Une réflexion doit être menée pour les préserver. Il indique quelques pistes. Leur intégration dans le mur d'enceinte (cela existe déjà au cimetière St Jean) ou la création d'un espace dédié, par exemple à l'extrémité du parc de la maison J.J.Henner près de la statue du peintre. Il montre au conseil le rendu d'un tel espace réalisé par la commune d'Ebersmunster dans le Bas Rhin. Ce transfert peut se réaliser en interne à moindre frais.

Fin de la séance : 21h30